

**COMMUNE DE SAINT PARRÉS AUX TERTRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

L'an deux Mil vingt et un,

Le mardi 1<sup>er</sup> juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socioculturelle Deterre Chevalier en séance à huis clos compte tenu de la crise sanitaire Covid 19, sous la présidence de Monsieur Jack HIRTZIG, Maire.

**Etaient présents** : Jack HIRTZIG, Maire, Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD, Pascal DAUTREVAUX, Magali CHABROL, Philippe LECLERCQ, Maryse PETIT, Maire-Adjoint, Jean-François GIRARDIN, Denis MARTZEL, Isabelle DUMANGE, Géry MIRAT, Arnaud POMAREDE, Stéphanie CAROUGEAT, Nelli BALIKIAN, Joël FRANCOIS, Jean-Charles BAYOL, Ludovic CRETE, Anthony BUONANNO, Nathalie CARTIER, Maëva LE HUERON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

NB : en vertu de l'IV de l'article 6 de la loi N°2020.1379 du 14 novembre 2020 et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, la règle de quorum est fixée au tiers des membres en exercice et un membre du conseil municipal peut être porteur de deux pouvoirs.

**Absents excusés représentés** :

Christel WILMES par Jack HIRTZIG

Laurent PINEAU par Pascal DAUTREVAUX

**DATE DE LA CONVOCATION** : 26 MAI 2021

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION AUX ELUS** : 26 MAI 2021

**DATE D'AFFICHAGE** : 26 MAI 2021

**Maëva LE HUERON a été désignée secrétaire de séance**

<b>Nombre de membres en exercice : 22</b>
<b>Présents : 20 + 2 pouvoirs</b>

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OBSERVE** une minute de silence en mémoire de Mme Audrey ADAM, assistante sociale, et de M. Eric MASSON, policier, tués dans l'exercice de leurs fonctions.

**ACCEPTE** à l'unanimité la proposition de recours au huis clos pour cette séance du conseil municipal, eu égard à la situation de crise sanitaire Covid 19.

**APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2021.

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner, les concessions délivrées dans le cimetière, et remboursements d'assurance depuis le dernier conseil municipal.

**APPROUVE** deux nouveaux itinéraires de randonnée : le circuit entre Barse et Seine et le circuit du Marais de Villechétif et en **DEMANDE** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

**DECIDE** de constituer un groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et de passer une convention pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de l'axe reliant Troyes à Saint Parres Aux Tertres.

**APPROUVE** le protocole transactionnel entre la commune et Mme LEGRAND concernant une concession de cavurne délivrée au cimetière communal.

**DECIDE** d'organiser un séjour du 26 au 30 juillet 2021 aux Sables d'Olonne (Vendée) pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs, **DETERMINE** les participations familiales pour les enfants de Saint Parres selon 3 quotients familiaux donc entre 155 et 225 €, ainsi que pour les enfants habitant des communes extérieures selon 3 quotients familiaux entre 230 et 330 € et **APPROUVE** le règlement du séjour.

**ADOpte** le règlement intérieur du restaurant scolaire applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.

**ENTERINE** le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**AUTORISE** la signature de l'avenant N° 3 pour le lot 3 Gros Œuvre - Façades pour un montant en moins-value de 5 125,92 € concernant le marché de construction du bâtiment périscolaire.

**APPROUVE** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables pour l'année 2022 qui sont maintenus aux tarifs de 2018 afin de tenir compte des problématiques rencontrées par les commerces et entités assimilées depuis l'année dernière en raison de la crise sanitaire.

**DEFINIT** les modalités de cession de la parcelle cadastrée section AL 75 sise rue Pierre Curie, ancien local de pompes incendie communales, et **ADOpte** le cahier des charges ad hoc en soulignant qu'il sera fait appel à un huissier pour réaliser un tirage au sort car les 2 pétitionnaires se sont positionnées à l'identique.

**DECIDE** d'engager les travaux de requalification des rues de la Nagère et Saint Patrocle estimés à 264 080 € et **SOLLICITE** une aide financière du Département.

**MODIFIE** le tableau des effectifs en créant un poste d'agent de maîtrise principal.

**ATTRIBUE** les subventions communales 2021 comme suit :

- Caisse des Ecoles : 33 160 € ;
- CCAS : 3 000 € ;
- Associations communales : 20 195 € ;
- 3 associations caritatives : 1 500 €.

**DECIDE** d'adhérer à l'application IntraMuros dont la finalité est de créer du lien entre les citoyens et la collectivité en portant à leur connaissance les événements et actualités relatifs à la commune et leur permettant de signaler tout dysfonctionnement pour un montant de 45 € HT par mois et **AUTORISE** le Maire à signer un contrat de 3 ans.

**DONNE** le nom de Groupe scolaire Brossolette/Ferry à l'ensemble des 3 sites d'écoles qui vont fusionner au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**DECIDE** d'étendre le RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

#### **Questions diverses :**

- Pascal DAUTREVAUX remercie les élus et le personnel ayant participé aux portes ouvertes du nouveau bâtiment périscolaire ;
- Le Maire demande aux élus de se positionner sur les différents créneaux horaires pour être assesseurs à l'occasion des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin ;
- Mme MERRAD recense les personnes disponibles pour les 13 et 14 juillet et expose le déroulement des festivités ;

Séance close à 20 heures 45.



LE MAIRE,

Jack HIRTZIG